

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ANNÉE 2025



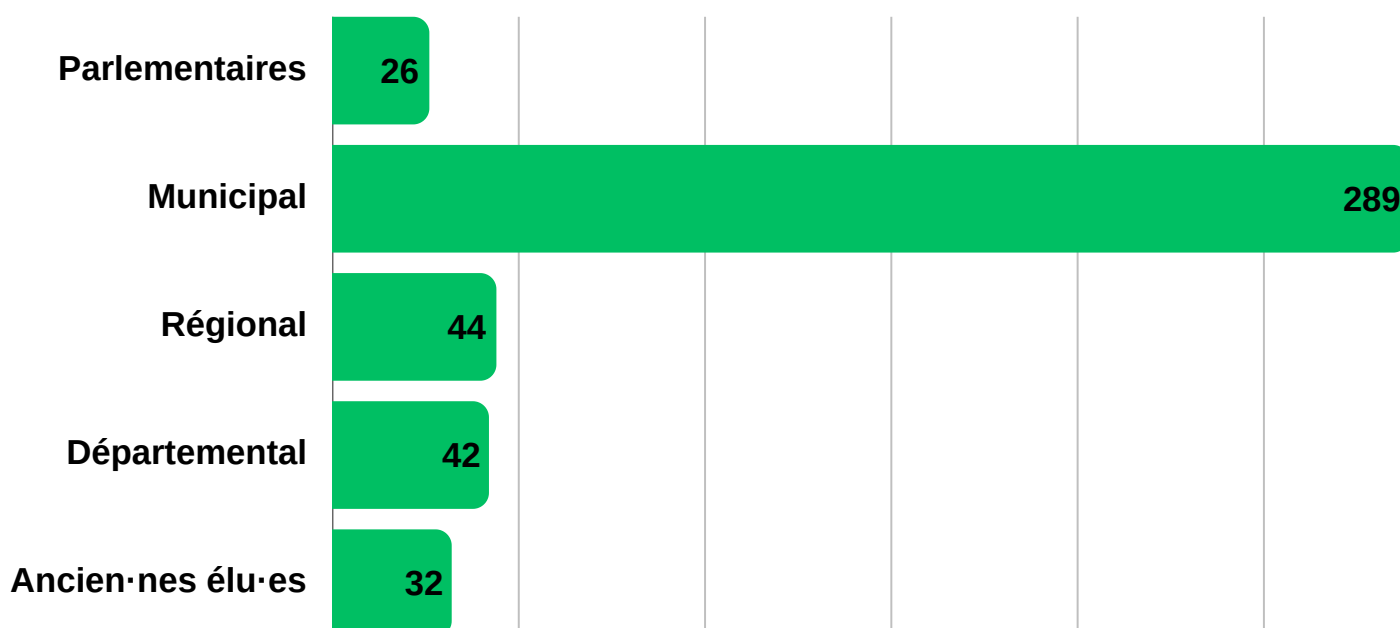
Durant l'année 2025, la FEVE a accompagné les élu-es locaux et nationaux dans l'exercice de leurs mandats, a communiqué auprès d'une large audience sur les actions de ses membres et a axé son travail sur la préparation des élections municipales et communautaires de 2026.

1. Les adhésions

La Fédération comptait **433 adhérent-es** à jour de cotisation au 31 décembre 2025. En comparaison avec le 31 décembre 2024 (483 membres), l'association enregistre une diminution de 50 adhérent-es. L'année 2025 est marquée par une fidélité solide d'une grande partie des membres, malgré un taux de non-renouvellement notable à l'approche des échéances de 2026 :

- **361 élu-es** ont maintenu leur adhésion en cotisant à la fois en 2024 et en 2025.
- **122 élu-es** n'ont pas renouvelé leur adhésion par rapport à l'exercice précédent.
- **27 nouvelles personnes** ont rejoint la Fédération (n'ayant pas cotisé au cours des trois dernières années).

La répartition de nos 433 adhérent-es par échelon de mandat s'établit de la manière suivante au 31 décembre 2025 :



2. Administration de la fédération

En 2025, la gestion quotidienne et l'administration de l'association ont été particulièrement denses afin de mener de front la gestion des adhésions, l'accompagnement des élu·es et les chantiers d'envergure liés aux municipales et à la transition numérique.

L'équipe salariée

En 2025, l'équipe a fait face à une charge de travail croissante :

- Rafaël Mandujano (temps partiel) poursuit ses missions d'accompagnement sur la gestion des adhésions et la comptabilité, mais aussi de communication interne.
- Antoine Vielcanet (temps plein) poursuit ses missions d'accompagnement des élu·es, de valorisation de leurs actions, mais aussi de communication externe.

Les réunions du bureau

Pour préparer les conseils d'administration et assurer le pilotage opérationnel de la FEVE, le bureau s'est réuni de manière régulière tout au long de l'exercice. Parmi les séances clés de l'année, on retient les réunions des **27 janvier, 10 mars, 19 mai et 29 septembre 2025** (consacrée notamment aux arbitrages financiers de la rentrée, aux événements du Salon des maires, et aux derniers ajustements du nouveau site web). **Un séminaire de travail d'une journée** s'est tenu en juillet, en présentiel à Paris, avec les salariés.

Les réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration s'est réuni à **4 reprises** en distanciel au cours de l'année 2025 :

- **CA du 31 mars 2025** : point d'étape sur la refonte de nos outils numériques et cadrage du projet de livre sur l'écologie municipale.
- **CA du 30 juin 2025** : vote à l'unanimité du changement de siège social de la FEVE (désormais fixé au 12 passage Lisa, Paris 11ème, suite au déménagement de Les Écologistes), validation du budget 2024 à présenter à l'AG, et finalisation des préparatifs pour les Journées d'été (JDE).
- **CA du 13 octobre 2025** : point d'étape financier post-JDE, bilan de la diffusion réussie du Manuel et du livre-bilan, et validation du calendrier de bascule vers les nouveaux outils numériques.
- **CA du 15 décembre 2025** : bilan de l'automne (comprenant la présence au Congrès des maires et aux URE de Coutances), présentation et vote du dispositif d'appui juridique destiné aux candidat·es et finalisation de la refonte des outils numériques.

L'assemblée générale

L'assemblée générale annuelle de la FEVE s'est tenue le **20 août 2025 à Strasbourg**, à l'occasion des Journées de formation du Cédis. Ce moment fort de démocratie interne a permis de présenter le rapport d'activité et de gestion de l'année 2024, et de mobiliser largement nos adhérent·es autour des perspectives de campagne pour 2026. Suite à l'AG, la FEVE a également

organisé un temps convivial où sa présidente ainsi que la secrétaire nationale ont tenu un discours.



3. Coordination interne et avec les partenaires

La force de la FEVE repose sur sa capacité à faire dialoguer les différents échelons de mandats (locaux, nationaux et européens) et à travailler en étroite intelligence avec le mouvement politique Les Écologistes ainsi qu'avec les organisations partenaires.

Les réunions mensuelles de coordination des mandats

Afin de décloisonner les pratiques et de fluidifier la circulation d'informations, la FEVE organise de manière rituelle des **réunions mensuelles de coordination**.

- **Rythme et participation** : chaque mois (10 réunions en 2025), elles rassemblent les représentantes et représentants des échelons municipaux, départementaux, régionaux ainsi que les parlementaires nationaux et européens.
- **Objectifs opérationnels** : elles constituent un espace privilégié pour partager les actualités politiques marquantes de chaque échelon, croiser les regards sur l'actualité législative et

monter des projets transversaux et des plaidoyers communs (à l'image des mobilisations sur les finances locales ou la protection de l'enfance).

Les relations avec le parti Les Écologistes

L'année 2025 a vu un renforcement de l'articulation entre la FEVE et les structures nationales du parti. Deux concrétisations majeures illustrent ce rapprochement :

- **La structuration des liens via le "Pôle Élu-es"** : une première réunion de travail a eu lieu le 22 septembre 2025 entre le nouveau Pôle Élu-es du parti et la FEVE. Cette rencontre a permis d'acter une complémentarité d'action à l'approche des municipales de 2026, notamment pour la diffusion du Manuel des candidat·es, la valorisation du bilan des maires **La co-construction du dispositif d'accompagnement juridique** : face aux attaques croissantes subies par les militant·es et élu·es (atteintes à l'exercice du mandat, diffamations, protection fonctionnelle défaillante), **la FEVE a impulsé la création d'un dispositif commun de soutien et d'accompagnement juridique**.
- **Une initiative conjointe** : Présenté au Bureau Politique du parti le 15 septembre 2025, ce dispositif entrera pleinement en vigueur au 1er janvier 2026.
- **Fonctionnement** : Il permettra d'orienter les adhérentes de la FEVE et du parti vers un réseau d'avocats partenaires spécialisés (notamment le cabinet Landot) et le cas échéant de prendre en charge financièrement le premier niveau de consultation ou d'analyse des dossiers litigieux.

Par ailleurs, la FEVE a régulièrement porté la voix des élu·es au sein des Conseils Fédéraux et maintenu un lien constant avec le Bureau Politique.

Les relations avec le Cédis

Les relations avec notre partenaire formations ont été fructueuses et ont permis d'échanger sur les besoins de formations de nos adhérent·es. Des rencontres régulières se sont déroulées, afin notamment de faire remonter les besoins de formation de nos adhérent·es.

Universités de printemps du Cédis à Lille. La FEVE était présente lors des formations de mars 2025 et a tenu un stand afin d'aller à la rencontre des élu·es. Nous avons pu réaliser une dizaine d'adhésion, mais également nouer des contacts intéressants pour alimenter les axes programmatiques de la fédération. Lors d'un temps convivial organisé par l'organisme de formation, la présidente de la FEVE a pu prendre la parole pour visibiliser nos activités, insister sur l'importance d'adhérer et surtout, sur l'importance de se former !

Universités d'été du Cédis. La FEVE était présente lors des journées de formation à Strasbourg et a tenu un stand sur les 3 jours. Nous avons organisé un temps fort le lundi 18 août : une table ronde autour de l'écologie municipale ! Intitulée « **De l'espoir au pouvoir : raconter l'écologie municipale** », elle était consacrée à une question essentielle : qu'est-ce que l'écologie municipale et comment se vit-elle au quotidien dans nos communes ? Animée par Philippe Chilbani-Jacquot, auteur de "L'écologie municipale racontée à celles et ceux qui n'y croyaient pas", elle a donné la

parole à Jeanne Barseghian, maire de Strasbourg, Danielle Dambach, maire de Schiltigheim, Emmanuel Denis, maire de Tours et Laetitia Sanchez, maire de Saint-Pierre-du-Vauvray.



4. Les communications internes et externes

Nos supports de communication

Notre revue de presse quotidienne rassemble entre 3 et 5 articles de la presse spécialisée, elle est envoyée à plus de 400 adhérent-es, avec un taux d'ouverture qui dépasse les 50%.

La newsletter hebdomadaire du vendredi, « Les Échos de la FEVE », est envoyée à l'ensemble de nos adhérent-es. Elle comprend :

- un sommaire ;
- deux ou trois actualités de la semaine mises en avant ;
- des ressources adaptées aux élu-es : fiches, bulletin ou rapports d'institutions publiques ou associatives ;
- l'agenda de l'élu-es (accessible sur le forum) ;
- les Échos du forum de la FEVE (mise en avant des conversations du moment) ;

- un rappel d'adhésion.

Elle atteint des taux d'ouverture très performants (entre 60 et 80% selon les semaines).

Le site internet de la Fédération constitue une véritable vitrine. Selon notre hébergeur, au second semestre 2025, nous avons eu 1047 visiteurs uniques - qui ont accédé en moyenne 1,9 fois au site. Pour 73% de ces visites, la connexion aux pages était directe (via un lien) et pour 27%, elle s'est fait via un moteur de recherche. À noter : 16% des accès au site internet ont été effectués via un téléphone mobile ou une tablette.

Les réseaux sociaux de la Fédération s'adresse en priorité aux élu-es écologistes, mais nous donne de la visibilité auprès d'un plus large public :

- création d'un **compte LinkedIn** en juillet 2025 : 586 abonné-es, 546 relations, avec des statistiques encourageantes sur la visibilité (389 impressions en moyenne par post).
- animation d'une **page Facebook** : 1 480 abonné-es, 33 000 vues cumulées sur l'année 2025, presque 2 000 interactions avec les posts (likes, partages), gain de 127 abonné-es.
- poursuite du **compte Bluesky** qui bénéficie d'une plus faible audience (414 abonné-es et peu d'interactions pour chaque post).

À noter : la FEVE a décidé d'abandonner Twitter (devenu X) en janvier 2025.

Le forum de la FEVE est un espace d'échanges libre entre les adhérent-es de la FEVE. En 2025, 128 messages ont été postés dans le cadre de la création de 46 nouvelles conversations et la poursuite de 14 conversations (démarrées avant 2025). Les préoccupations juridiques et méthodologiques du rôle d'élu (comment gérer son opposition, préparer 2026, faire respecter ses droits) forment le bloc le plus important, immédiatement suivies par la gestion concrète du territoire et de la transition écologique (ZAN, autorisations d'urbanisme, débroussaillage, végétalisation des cours d'école, arbres remarquables), puis la thématique sociale et santé (maintien de l'obligation des CCAS, prévention spécialisée dans les métropoles, centre de santé et déserts médicaux, congé menstruel).

Nos communications publiques

Les communiqués et tribunes sont réalisés notamment à partir de suggestions de membres du CA ou d'adhérent-es et coordonnés par le bureau et les salariés.

Les communiqués de presse :

- « Stop à la casse du service public de l'éducation », le 14 février 2025.
« La FEVE soutient l'audiovisuel public ! », le 20 février 2025.
- « Détricotage du Zéro Artificialisation nette : après eux, le déluge ? » le 12 mars 2025
- « Les enfants doivent être protégés et les départements doivent être à la hauteur de cette obligation », le 13 mai 2025
- « Les départements face aux défis de la protection de l'enfance », le 16 septembre 2025
- « Soutien à la mobilisation intersyndicale et citoyenne du 18 septembre », le 17 septembre 2025.
- « Les élu-es écologistes départementaux alertent sur l'avenir des espaces naturels sensibles face à l'effondrement de la taxe d'aménagement », le 29 septembre 2025

- « PLF 2026 : les collectivités territoriales dans le viseur du gouvernement », le 16 octobre 2025.

Des tribunes et des pétitions :

- Tribune d'élus·es « Énergie solaire, non au sabotage du gouvernement de la transition énergétique », publiée dans Libération le 7 mars 2025.
- Pétition « Sauvegardons les parcs nationaux français et leur biodiversité exceptionnelle », en août 2025.
- Tribune d'élus·es et de candidats écologistes, « Pour des villes garantes et protectrices des libertés associatives », publiée dans le Club Médiapart le 10 octobre 2025.
- Pétition « Non à la suppression des APL pour les étudiant·es étranger·ères », en octobre 2025.
- Tribune d'élus·es, « L'engagement local sur le climat ne pliera pas », publiée dans Ouest France le 8 novembre 2025.
- Pétition « Non à la Loi Duplomb — Pour la santé, la sécurité, l'intelligence collective » pendant l'été 2025.

Nos autres actions

La FEVE a saisi la Cour des comptes le 29 septembre 2025 à propos de la collecte par les services de l'État et l'usage par les départements de la taxe d'aménagement (CF annexes). Le transfert du recouvrement de la taxe d'aménagement aux services fiscaux cause de graves dysfonctionnements : outils défaillants, manque d'effectifs et baisse drastique des recettes (-230 M€ en 2024 pour les départements). Cette chute menace le financement des politiques d'aménagement et **la survie des CAUE**. Confirmé par un rapport parlementaire, ce constat exige un renforcement des moyens, une compensation financière et plus de transparence.

La FEVE a saisi la procureure de la République d'Auch le 20 novembre 2025, suite aux propos de Bertrand Venteau, président de la Coordination rurale, tenus lors du Congrès annuel du syndicat (CF annexes).

Le 12 novembre 2025, **la FEVE a adressé une lettre ouverte au président de l'Association des Départements de France** pour alerter sur la grave dégradation de leurs moyens d'action (CF annexes). Les élu·es dénoncent notamment la **fragilisation du secteur associatif**, la menace sur la préservation écologique des territoires, ainsi que la **situation dramatique de la protection de l'enfance et de la réforme du RSA** qui pénalise les plus précaires. Face à ces urgences, ils appellent à une mobilisation immédiate de l'État pour restaurer les budgets nécessaires au maintien des solidarités, de la justice sociale et de la transition écologique locale.

5. La préparation des élections municipales de 2026

L'année 2025 a été marquée par un **effort exceptionnel de mobilisation et de production d'outils** à destination de nos adhérent·es et futurs candidat·es pour préparer l'échéance majeure

des élections municipales de mars 2026. Ce travail s'est articulé autour de trois piliers complémentaires : la production de ressources méthodologiques, la publication d'un livre-bilan valorisant l'action de nos maires, et l'accompagnement direct sur le terrain.

Accompagner les candidat·es et leurs équipes pas à pas

Afin d'accompagner pas à pas la construction des campagnes électorales, la FEVE a déployé un important travail de rédaction et de publication tout au long de l'année :

- **Des fiches en ligne** : 13 fiches thématiques ont été publiées de manière progressive de décembre 2024 à juillet 2025. Chacune aborde un sujet important de la campagne, par exemple le diagnostic de territoire, le mandataire financier, la stratégie de campagne, les règles de communication électorale. L'idée était d'accompagner progressivement nos lecteur·trices, de feuilletonner pas à pas la campagne qui allait s'ouvrir. Ces fiches, libres d'accès sur notre site internet (téléchargeable en PDF), ont fait l'objet de relais sur nos réseaux sociaux. Une augmentation significative de la consultation de notre site internet a été constatée (jusqu'à 22 fois plus de clics, sur la période de février-mars 2025 par rapport à 2024).
- **Le Manuel papier des candidat·es** : intitulé « Manuel des candidat·es et de leurs équipes », cet ouvrage physique inédit a été finalisé et mis à l'impression en juillet 2025. Tiré à 1 000 exemplaires, il s'est écoulé à plus de 600 exemplaires (en direct ou par envoi postal) dès l'automne 2025 auprès de nos réseaux régionaux et des équipes locales. Au total, nous en avons vendu - à prix coûtant - plus de 920 exemplaires.



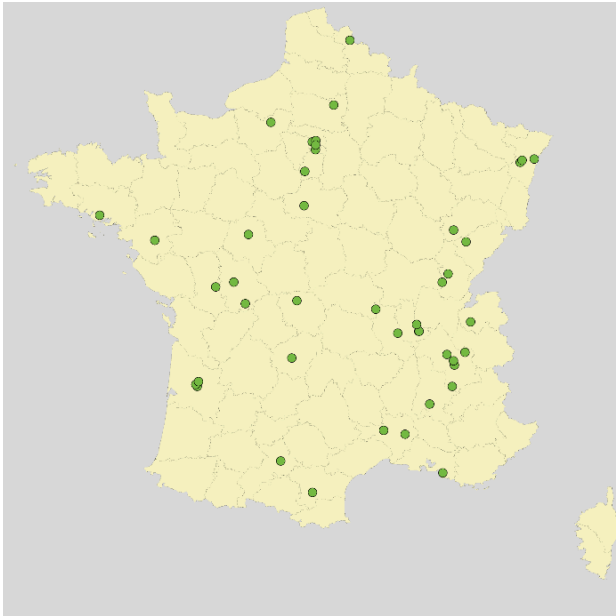
Exemple de fiches mises à disposition



Le livre-événement : valoriser le bilan de nos maires

Pour porter haut et fort le bilan de nos élu·es de 2020 et montrer que l'écologie en actes fonctionne, la FEVE s'est associée avec la maison d'édition Les Petits Matins et un journaliste-rédacteur pour rédiger un tour de France de l'écologie municipale en action : « L'écologie municipale racontée à celles et ceux qui n'y croyaient pas, 2020-2026 ».

- **Une démarche participative : 43 maires écologistes et un président de métropole** se sont prêtés à l'exercice du témoignage - à travers des entretiens thématiques conduits de janvier à mai 2025.
- **Une mise en récit de l'écologie municipale** : urbanisme, mobilités, climat, solidarité, démocratie locale... L'écologie, urbaine comme rurale, se raconte dans toute sa diversité, loin des clichés.
- **Un succès de diffusion** : Après une campagne de préventes lancée au printemps, l'ouvrage a été officiellement lancé lors des Journées d'été (JDE) à Strasbourg en août. Fin septembre 2025, plus de 1420 exemplaires avaient déjà été écoulés en direct.



Répartition des maires interrogés



- **Des supports sur les réseaux sociaux pour valoriser le contenu** : une série de carrousels sur gestion locale des maires écologistes a été publiée sur les LinkedIn, Facebook et Bluesky de la FEVE. Chaque carrousel s'intéresse à une thématique (qui correspond à un chapitre du livre) et met en valeur 4 à 6 villes dirigées par un-e écologiste (2 à 3 pages par commune). Ainsi, nous avons publié 8 pages sur démocratie locale, 11 sur la place de la jeunesse, 9 sur l'atténuation et l'adaptation par l'urbanisme, 12 sur la mobilité, 6 sur la santé... L'exercice a permis de mettre en valeur une vingtaine de communes.

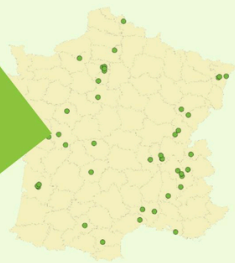
La feve
Fédération des Elu·es Verts et Ecologistes

L'écologie municipale racontée à celles et ceux qui n'y croyaient pas, 2020-2026

Poitiers mise sur la jeunesse !

Depuis 2020, la municipalité de Poitiers, sous l'impulsion de Léonore Moncond'huy, a fait de la jeunesse sa priorité. Résultat : une politique éducative ambitieuse, écologique et émancipatrice, qui dépasse les murs de l'école.

Apprendre dehors, ensemble, durablement

Léonore Moncond'huy

Carte de France des maires interrogés dans le livre

La feve
Fédération des Elu·es Verts et Ecologistes

L'écologie municipale racontée à celles et ceux qui n'y croyaient pas, 2020-2026

Tours investit la réussite éducative

Une école publique, vivante et porteuse de valeurs

Mixité, rénovation et transmission

La Ville veille à renforcer la mixité scolaire en équilibrant les affectations entre établissements, tout en restant lucide sur les limites induites par les dérogations. Tours investit aussi dans ses bâtiments : rénovation énergétique, végétalisation des cours... et cela se ressent dans les usages.



Cour de récréation végétalisée © Ville de Tours

Les mots du maire : « Dans une école rénovée, les enfants ont spontanément pris la parole pour parler de solidarité, fraternité, respect - ce sont leurs mots. La preuve que les politiques publiques infusent jusque dans les salles de classe. Cet exemple là montre que nos politiques infusent vraiment jusque dans les salles de classe... Cela n'a pas été simple, mais c'était nécessaire pour recréer de la diversité sociale. »

Au-delà de ces démarches, le bureau et les salariés se sont mobilisés au quotidien afin de répondre aux interrogations techniques, politiques et financières des futures têtes de liste, des mandataires financier·ières et des candidat·es.

6. Les activités de la Fédération

Les webinaires

La FEVE a organisé des webinaires tout au long de l'année 2025

- 28 janvier 2025 : « **Culture et ruralité : enjeux & pratiques dans les villages et petites villes** », en partenariat avec la commission culture, avec Marie Pochon, députée, et Monique de Marco, sénatrice.
- 10 avril 2025 : « **Le zéro artificialisation nette : où en sommes-nous ?** » en partenariat avec la commission Habitat & Urbanisme, avec Margot Holvoet, déléguée générale de l'Institut de la Transition foncière, Ronan Dantec, sénateur, Thomas Uthayakumar, directeur des programmes de la FNH, Lisa Belluco, députée - animé par Émilie Sarrazin, conseillère régionale et Nicolas Perrin, conseiller départemental.
- 24 juin 2025 : « **Le zéro artificialisation nette : un autre habitat est possible** » en partenariat avec la commission Habitat & Urbanisme, avec Angéline Broust, urbaniste, Thierry Lohr, adjoint à Plessé (44), Felix Mailly, chargé de mission à la FNH, Axelle Verny, directrice de la Maison en Ville à Rennes - animé par Émilie Sarrazin, conseillère régionale et Nicolas Perrin, conseiller départemental.
- 19 juin 2025 : « **Réforme du statut de l'élue** » avec Catherine Hervieu, députée.
- Préparé en décembre 2025, la FEVE a co-organisé un webinar de formation le 9 janvier 2026 dédié aux spécificités et aux pièges du droit électoral en collaboration avec le cabinet d'avocats Landot.



Une présence marquée aux journées d'été des Écologistes à Strasbourg

Pour les journées d'été de Strasbourg, la FEVE s'est fortement mobilisée !



Nous avons soutenu le montage de 6 ateliers :

- **"Du local au national : faire du droit à l'alimentation une réalité"**, avec Boris Tavernier, député, Antoine Neumann, conseiller municipal délégué en charge de l'agriculture urbaine et de l'alimentation à Strasbourg, Maëlis Horellou, coordinatrice du projet "Carav'alim", Hélène Quéau, directrice pays-Mission France d'Action contre la faim, et Marc Pascal, membre des Amies de la Confédération paysanne.
- **"Budgets sous tension, ambitions écologistes : comment tenir ?"**, avec Grégory Blanc, sénateur, Marc Simon, universitaire, Carole Tabbagh Grau, conseillère municipale déléguée de Cour-Cosne sur Loire, Didier Jau, maire des 4/5 arrondissements de Marseille, Audrey Hénocque, adjointe à Lyon - animé par Anne Babian Lhermet, conseillère régionale.

- **"Quel avenir pour le service public des arts et de la culture ?"**, avec Monique de Marco, sénatrice de la Gironde, Jimmy Cintero, représentant du SnapCGT et de l'inter-organisation pour la continuité des revenus des artistes-auteurs, et Benoit Careil, adjoint à la culture de la ville de Rennes.
- **"Comment assurer l'accès de toutes et tous à une eau de qualité ?"**, avec Julie Trottier, géographe, Chloé Girardot Moitié, vice-présidente du département de Loire-Atlantique, Christian Métairie, maire d'Arcueil, et Yann Fradin, expert en écologie urbaine et insertion par l'environnement.
- **"Privés de voix, privés de droits : vers une parole légitimée des enfants"**, avec Julie Ozenne, députée, Lucie Vacher, vice-présidente de la métropole de Lyon chargée de l'enfance, de la jeunesse et de la famille, Adeline Hazan, présidente d'Unicef France, Johnny Herbin, directeur de l'Association Prévention Spécialisée Nationale, et Rania Kissi, élue municipale à Cergy et membre du comité de vigilance des anciens enfants placés.
- **"Comment financer la révolution des mobilités du quotidien ?"**, avec Margot Belair, Christine Arrighi et Jean-Baptiste Pegeon.

Sous la tente de la FEVE, nous avons fait intervenir 33 élu-es (hors animation par les membres du bureau), dont 17 femmes. Une large place a été faite aux élu-es municipaux et communautaires : 14 maires sont intervenu-es mais aussi 9 adjoint-es et 1 élue municipale d'opposition.



- **"Des communes au département, construire ensemble des campagnes vivantes"**, avec Chloé Girardot Moitié, vice-présidente du département de Loire-Atlantique, et Vinciane Faber, maire de Louvil.
- **"Airbnbs, résidences secondaires, foncier : comment reprendre la main sur le logement ?"**, avec Claire Masson, maire d'Auray, et François Astorg, maire d'Annecy.
- **"Comment parler des intercommunalités dans la campagne des municipales 2026 ?"**, avec Robert Rochaud, adjoint à la maire de Poitiers, Delphine Bonamy, adjointe à la maire de Rennes, Carole Zielinski, adjointe à Strasbourg, et Stéphane Baly, adjoint à Lille, animé par Christian Métairie.

- **"L'écologie à la montagne, au cœur des transitions"**, avec Perrine Torrent, conseillère municipale de Thann, et Guillaume Gontard, sénateur de l'Isère.
- **"Protéger la culture dans nos régions"**, avec Pascale Bonniel Chalier, Lucie Etonno et Magali Sautreuil, conseillères régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes, des Pays de la Loire et du Centre-Val de Loire.
- **"Les écolos sont-ils contre la sécurité ?"**, avec Éric Piolle, maire de Grenoble, animé par Philippe Chibani Jacquot, journaliste.
- **"Fast fashion, surconsommation : le rôle de l'économie circulaire"**, avec Antoinette Guhl, sénatrice de Paris, et Jacques Fernique, sénateur du Bas-Rhin.
- **"Changer de méthode, changer de regard : faire de la place aux habitant-es !"**, avec Vinciane Faber, maire de Louvil, et Didier Jau, maire des 4ème et 5ème arrondissements de Marseille.
- **"Extrême droite : les élu-es écolos contre-attaquent !"**, avec Émilie Sarrazin, conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine, Pouria Amirshahi, député de Paris, et Sarah Persil, conseillère régionale de Bourgogne-Franche-Comté.
- **"Les enfants en danger ne sont pas dangereux"**, avec Nadia Azoug, vice-présidente du département de Seine-Saint-Denis, et Johnny Herbin, directeur de l'Association Prévention Spécialisée Nationale.
- **"Construire l'écologie là où on ne l'attend pas ?"**, avec Baptiste de Fresse de Monval, maire de Margny-sur-Matz.
- **"Les élu-es face aux secrets des affaires"**, avec Christine Arrighi, députée et Raymond Avrillier, ancien élu.
- **"Villes et éducation, prendre soin de l'école"**, avec Laetitia Sanchez, maire de St-Pierre-du-Vauvray, et Patrick Charmovitch, maire de Colombes.
- **"Présentation livret culture villes"**, avec Jacques Bonniel et Philomène Recamier, adjoint-es à Lyon, Anne Mitzler, adjointe à Strasbourg, Benoit Careil, adjoint à Rennes.
- **"Préserver la nature dans nos villes et villages"**, avec Alexandre Gonçalves, maire de Still, et Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement de Paris.
- **"Des villes qui protègent : garantir les droits au quotidien"**, avec Jeanne Barseghian, maire de Strasbourg, et Grégory Doucet, maire de Lyon.
- **"Transformer les lieux pour transformer les liens"**, avec Laurent Amadieu, maire de Saint-Égrève, et Carine Petit, maire du 14ème arrondissement de Paris.
- **"Repenser la fabrique urbaine, se réapproprier la ville en prenant soin des habitant-es !"**, avec Danielle Dambach, maire de Schiltigheim, et Mohamed Gnabaly, maire de l'Île-Saint-Denis.

JOURNÉES D'ÉTÉ DES ÉCOLOGISTES
Strasbourg, 21, 22 & 23 août 2025

Venez échanger avec vos élu-es !

Airbnbs, foncier, résidences secondaires : comment reprendre la main sur le logement ?

avec :

- François Astorg, maire d'Annecy (74)
- Claire Masson, maire d'Auray (56)

Où ? La Tente des élu-es
Quand ? Jeudi 21 août 2025
14h45 - 15h30

La feve
Fédération des Elus Verts et Écologistes

JOURNÉES D'ÉTÉ DES ÉCOLOGISTES
Strasbourg, 21, 22 & 23 août 2025

Venez échanger avec vos élu-es

Changer de méthode, changer de regard : faire de la place aux habitant-es !

avec :

- Didier Jau, maire des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements de Marseille (13)
- Vinciane Faber, maire de Louvil (59)

Où ? La Tente des élu-es
Quand ? Vendredi 22 août
16h-16h45

La feve
Fédération des Elus Verts et Écologistes

JOURNÉES D'ÉTÉ DES ÉCOLOGISTES
Strasbourg, 21, 22 & 23 août 2025

Venez échanger avec vos élu-es !

Protéger la culture dans nos Régions

avec :

- Lucie Etonno, conseillère régionale des Pays de la Loire
- Magali Sautreuil, conseillère régionale de Centre - Val de Loire

animé par :

- Pascale Bonniel-Chalier, conseillère régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes

Où ? La Tente des élu-es
Quand ? Vendredi 21 août 2025
10h15 - 11h

La feve
Fédération des Elus Verts et Écologistes

JOURNÉES D'ÉTÉ DES ÉCOLOGISTES
Strasbourg, 21, 22 & 23 août 2025

Venez échanger avec vos élu-es !

Des villes qui protègent : garantir les droits au quotidien

avec :

- Jeanne Barseghian, maire de Strasbourg (67)
- Grégory Doucet, maire de Lyon (69)

Où ? La Tente des élu-es
Quand ? Samedi 23 août 2025
14h45 - 15h30

La feve
Fédération des Elus Verts et Écologistes

Les membres du CA se sont également mobilisé-es pour tenir le stand (permanence devant la tente des élu-es) et ont organisé une **"foire aux questions" sur les municipales** : une trentaine de participant-es réparties en 3 cercles de parole !

Les évènements :

Un accompagnement de proximité et une présence renforcée sur le terrain

La Fédération a multiplié les interventions et les temps forts politiques pour soutenir la dynamique militante :

Forum à Marseille le 15 mars 2026

« Stop aux data centers ! Non à l'accaparement de nos territoires par les infrastructures du numérique » : présence de deux membres du bureau et financement de deux intervenant·es.



STOP AUX DATA CENTERS !

Non à l'accaparement de nos territoires par les infrastructures du numérique



Samedi 15 mars de 14h à 20h

La Fabulerie à Marseille
10 bd Garibaldi, 13001



Forum Stop aux data centers, Marseille le 15 mars

"Prédation des data centers et impacts des câbles sur le milieu marin"



animée par **Stéphanie Coppey**, FNE 13

Fabien Benoit, co-auteur de Techno-luttes

Aurora Gomez, activiste

Clément Marquet, chercheur

Cécile Diguet, urbaniste

Antoine Devillet, collectif *Le nuage était sous nos pieds*

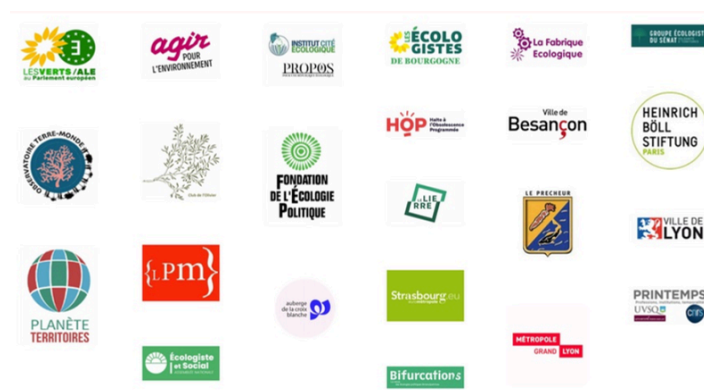
Patrick Robert, fédération des CIQ 16eme

Botikali Deborah Bowole, Survie PACA

Table ronde de 14h30 à 15h45

Participation aux Rencontres de Cluny les 10 et 11 octobre 2026 :

Présence d'un membre du bureau et d'un salarié. Un retour très positif de l'événement, qui constitue un espace de réflexions et d'échanges intéressant. Le public présent diffèrent des autres espaces investis par la FEVE, qui souhaite s'engager plus fortement en 2026, avec le montage d'une table ronde et la tenue un stand, afin d'être parmi les partenaires institutionnels.



Les partenaires de l'édition 2025

Université des ruralités écologistes du 24 au 26 octobre à Coutances

> **Participation à l'organisation en amont sur le volet programmatique**, permettant l'accompagnement et le suivi d'une vingtaine d'ateliers, dont certains ont débouché sur l'intervention d'élus·es :

- "Paysages et EnR : au-delà des oppositions, des solutions", Nicolas Orgelet (élu municipal)
- "La Mobilité en ruralité : quels outils entre les mains de nos élu-es ?", Laurent Huet (élu communautaire) et Laëtitia Sanchez (maire)
- "Comment faire face aux reculs environnementaux ?", Aminata Niakaté (élue municipale)
- "PAAC : Politique Agricole et Alimentaire Communale", Patrice Leroux (élu municipal)
- "Les politiques de la petite enfance", Laurent Huet (élu communautaire) avec deux professionnelles locales.
- "Les habitats légers", Guillaume Gontard (sénateur) et Thierry Lohr (élu municipal)
- "Pollutions, dérèglements climatiques : sécuriser et protéger l'eau potable" Chloé Girardot (VP 44), Julie Ozenne et Jean-Claude Raux (député-es).
- "Paysage Bocage Élevage", Daniel Salmon (sénateur)
- "L'extrême droite en ruralités - techniques et ripostes", Marie Pochon (députée)
- "Démocratiser la politique - pour que la parole revienne à celles et ceux qu'on n'entend jamais", Maxime Meyer (conseiller régional)
- "Comment porter politiquement l'écologie dans les ruralités ?", Guillaume Gontard (sénateur) et Aurélie Gigan (maire).
- "Néo-ruralité : comment ne pas consommer le territoire ?", Claire Desmares (conseillère régionale)
- "Vivre en zone rurale autour des grandes métropoles : double peine ou double chance ?", Xavier Guiomar (maire) et Ghislaine Senée (sénatrice)

> **Montage et préparation de la plénière de clôture**, animée par David Cormand, elle mobilise 4 maires ruraux : Aurélie Gigan, maire de Saint-Sauveur-Villages (50), Laetitia Sanchez, maire de Saint-Pierre-du-Vauvray (27), Gwenaël Crahes, maire de Le Grignonnais (44), Xavier Guiomar, maire de Chalo-Saint-Mars (91).

> **Tenu d'un stand dans le village associatif** : rencontres avec les participant-es & vente de nos publications.





Congrès des Régions de France le 6 novembre à Versailles :

Présence d'une délégation d'élus·es écologistes, malgré un bilan mitigé. Le congrès a constitué un moment pauvre en interactions, même si une poussée notoire du fédéralisme a été remarquée - un thème favorable aux écologistes. Des discours raccords autour de la différenciation territoriale - malgré un paradoxe : plus d'autonomie pour les collectivités, plus de pouvoir aux préfets. La coordination régionale souhaite interpellier les partis des pôles écolos : "que portons-nous sur le thème de la décentralisation?".

Assises des départements de France (12 au 14 novembre à Albi) :

Un bilan positif pour les écologistes, plus intégrés à l'organisation et qui ont obtenu une réponse du président Sauvadet à leur lettre ouverte (CF annexes). Les exécutifs départementaux ont exprimé leur volonté de reprendre des compétences sanitaires et sociales ("expertise"), malgré les successions de révélations sur les dysfonctionnements (ASE, notamment). À noter : une intégration plus forte au groupe de gauche, via le sénateur Grégory Blanc.



Congrès de l'Association des maires de France - le 18 novembre 2025 :

Un bilan très positif pour la FEVE qui a articulé sa présence au Salon des maires en trois temps forts. D'abord, **l'organisation d'un temps d'échanges avec le président de l'AMF** : David Lisnard a accepté d'échanger avec une délégation d'élus écologistes (Christian Métairie, Ghislaine Senée, Christine Arrighi, Marie Pochon, Emmanuelle Pierre-Marie, Patrick Chaimovitch, Laurent Amadiou, Catherine Hervieu). Pendant près d'une heure, les échanges ont été riches, parfois rugueux, abordant à la fois le rôle des communes dans la transition écologique, l'organisation de l'État et les finances des collectivités. Ensuite, **une déambulation dans les allées du Salon aux côtés de Marine Tondelier, de nos élus locaux et nos parlementaires** : notre délégation a pu rencontrer une directrice régionale de la Caisse des dépôts, des membres du comité directeur d'Action logement, le directeur de l'Ademe, des personnels de l'OFB... Enfin, pour conclure la journée, nous avons réuni **plus d'une centaine d'élus pour une soirée conviviale**.

En parallèle, l'association a renforcé sa visibilité institutionnelle grâce à la présence de son livre bilan des maires sur les stands de la librairie de l'AMF et à sa contribution directe à la programmation officielle, en suggérant des maires écologistes pour intervenir lors des tables rondes thématiques de l'événement.





7. Adoption du dispositif d'appui juridique

Le projet mûri depuis l'Assemblée générale de 2023, lors de laquelle les adhérent-es ont décidé de doter l'association de la capacité d'être en justice pour la préservation des intérêts et la protection de ses membres. Le 15 décembre 2025, le Conseil d'Administration de la FEVE a validé à l'unanimité le fonctionnement de notre futur dispositif d'appui juridique. Une avancée majeure pour soutenir nos élu-es face aux défis du quotidien.

Ce qui change au 1er janvier 2026

Dès le début de l'année 2026, lors du renouvellement de votre adhésion sur notre site internet, une nouvelle option vous est proposée : la contribution au fonds dédié juridique.

Une cotisation solidaire : chaque euro compte, participez directement à l'entraide entre pairs lors de votre renouvellement d'adhésion.

La transparence : le trésorier de la FEVE rend chaque année un rapport sur l'utilisation du fonds. Les fonds non dépensés sont reportés sur l'exercice suivant.

L'objectif : permettre une analyse rapide des dossiers par un-e avocat-e et, selon les conditions prévues, aider au financement des actions juridiques nécessaires.

Qui peut en bénéficier et pour quels motifs ?

Les adhérent-es de la FEVE à jour de cotisation pour des situations liées au mandat électoral local. En particulier :

- les atteintes personnelles (diffamations, injures, menaces, agressions).
- le non-respect des droits des élu-es (droit d'expression, pluralisme, refus de protection fonctionnelle...).
- les signalements d'atteintes à la probité.
- la défense de l'environnement ou l'opposition à des projets jugés inutiles.

Comment le dispositif est-il financé ?

Le fonds repose sur la solidarité. Il est alimenté par des dons volontaires des adhérent-es (non déductibles des impôts) et un abondement financier de la part de la FEVE.

Comment est organisé le dispositif ?

Le processus se déroule en deux étapes distinctes, nécessitant deux saisines via l'adresse mail dédiée juridique@lafeve.fr.

Le premier niveau garantit à l'élu saisissant la FEVE sur un problème d'ordre juridique une évaluation sommaire et rapide : après vérification par la FEVE que la demande est bien recevable (élu-e adhérent-e à jour, procédure liée à son mandat et non prescrite), le dossier est adressé à un-e avocat-e (choisi-e au sein d'un pool constitué par la FEVE et rémunéré-e grâce au fonds dédié) pour une analyse rapide (idéalement en une semaine) dans le but d'évaluer la possibilité d'une procédure devant les tribunaux, ses chances de succès, l'urgence des délais... Cela doit permettre à l'élu-e de décider d'éventuelles suites à donner. **Le deuxième niveau, sur la base d'une nouvelle demande, consiste en un accompagnement juridique plus poussé d'une procédure que l'élu-e aurait décidé d'engager.** Cela peut comprendre le financement partiel de ladite procédure. Ce deuxième niveau ne peut être déclenché qu'après décision en ce sens du "comité de suivi juridique" mis en place à cet effet au sein de la FEVE. Cette décision est fondée sur des critères juridiques et financiers précis, dont la motivation sera communiquée au-à la demandeur-euse.

8. Refonte de nos outils numérique

Bilan de la refonte numérique de la FEVE : vers une infrastructure moderne et collaborative

L'année 2025 a marqué un tournant majeur pour l'infrastructure numérique de la Fédération. Face à des outils vieillissants, dont l'identité visuelle et l'organisation n'avaient pas évolué depuis six ans, et pour anticiper les défis logistiques des élections municipales de 2026, le Conseil d'Administration a validé un plan de refonte intégrale de nos supports. Ce chantier d'envergure, opérationnel dès le début de l'année 2026, modernise notre image, fluidifie notre vie associative et renforce concrètement l'entraide militante à travers cinq grandes transformations.

Une identité visuelle modernisée et des contenus dynamiques. Le site vitrine (lafeve.fr) a bénéficié d'une rénovation graphique complète pour offrir une lecture plus sobre, confortable et professionnelle. L'adoption d'une charte épurée, combinant des polices contemporaines et des couleurs adoucies, s'accompagne d'outils de rédaction avancés sous WordPress. Ces derniers permettent désormais d'intégrer intuitivement des visuels, des bannières et des vidéos. L'expérience de lecture est également plus dynamique grâce à un système de défilement continu sur les sous-onglets, évitant ainsi l'ancienne pagination fastidieuse.

Une navigation fluide et une ergonomie repensée. Pour optimiser l'expérience utilisateur, l'architecture globale du site a été entièrement restructurée. Les catégories ont été simplifiées et les pages obsolètes supprimées afin de rendre l'information immédiatement accessible. À la fin de chaque lecture, un algorithme intelligent remplace les listes génériques en suggérant uniquement des articles similaires et pertinents. Enfin, un nouveau formulaire de contact simplifié permet désormais au grand public de joindre facilement le bureau de la FEVE.

Un espace adhérent-es sécurisé, autonome et collaboratif. La grande nouveauté de cette refonte est la création d'un espace personnel unique et sécurisé pour nos membres à jour de cotisation, accessible sans double connexion. Cet espace centralise toutes nos ressources exclusives : accès au forum, guides pratiques, synthèses et replays de webinaires. Il devient aussi un véritable outil collaboratif puisque les élu-es peuvent y proposer des articles, partager des documents utiles (vœux, tribunes, décisions de collectivité) ou signaler des événements régionaux. Les adhérent-es peuvent également communiquer entre eux via une messagerie interne, gérer leur profil (mandat, préférences de contact) et suivre leur statut de cotisation, automatisé pour les paiements en ligne. Une gestion fine des droits d'accès permet de réserver certaines discussions ou documents spécifiques aux administrateurs ou aux élu-es départementaux.

Une base de données centralisée et des communications ciblées. Nous avons abandonné la gestion artisanale de nos données (auparavant dispersées entre Access et Sympa) pour une solution relationnelle entièrement intégrée au site. La synchronisation des adhérent-es et la distinction entre membres à jour et non renouvelés est désormais automatique. Pour nos communications, un outil de routage moderne remplace l'ancien système, offrant aux membres la liberté de choisir précisément leurs abonnements (revue de presse quotidienne, newsletter hebdomadaire Les Échos de la FEVE, ou futures lettres thématiques). De plus, l'ancien annuaire

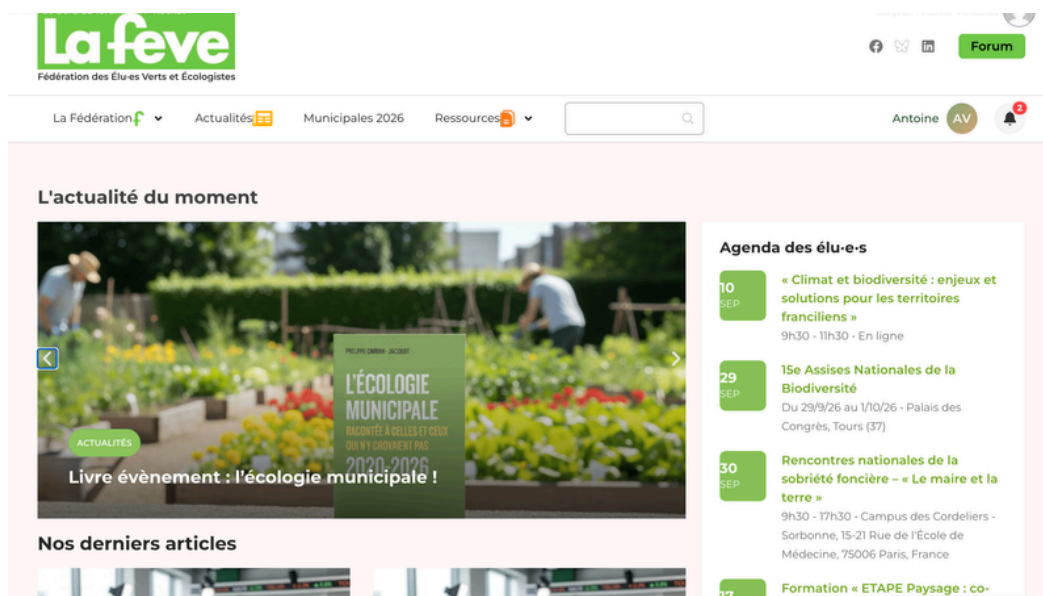
PDF figé cède sa place à un annuaire numérique évolutif et sécurisé, filtrable par territoire et échelon de mandat, qui intégrera à terme une carte interactive.

Des outils d'interaction et des contenus enrichis. Pour soutenir le travail de nos adhérent-es et animer le réseau, le site intègre désormais des fonctionnalités avancées. Un outil de questionnaire similaire à Typeform permet de lancer des consultations locales, de recueillir des signatures pour des tribunes ou de gérer les inscriptions à nos événements avec un export propre des données. La plateforme peut également s'enrichir de formats audio (podcasts) et de solutions de traitement de texte collaboratives, éthiques et sécurisées, limitant notre dépendance aux outils des GAFAM.

Page d'accueil avant la refonte



Page d'accueil après la refonte



Annexes

Annexe 1 : Saisine de la Procureure de la République d'Auch



Fédération des Élu-es Verts et Écologistes
10 passage Lisa
Paris, 75011

Madame la Procureure de la République
Tribunal judiciaire d'Auch
Allée d'Etigny
32000 Auch

Le 20 novembre 2025

Objet : Saisine au titre de l'article 40 du Code de procédure pénale - Signalement de propos potentiellement constitutifs d'infraction tenus par M. Bertrand Venteau

Madame la Procureure de la République,

Conformément aux dispositions de l'article 40 du Code de procédure pénale, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance des faits susceptibles de constituer une infraction pénale, récemment portés dans l'espace public et rapportés par plusieurs organes de presse, notamment France 3 Régions¹ dans un article publié le 19 novembre 2025.

Selon ces informations, lors du 32e congrès de la Coordination rurale tenu à Auch (Gers), M. Bertrand Venteau, récemment élu président du syndicat, a publiquement déclaré à propos des écologistes : « **les écolos, nous devons leur faire la peau** », propos accueillis par des applaudissements nourris dans la salle.

L'emploi explicite de l'expression « faire la peau », dans un contexte conflictuel et face à un auditoire acquis, constitue un appel à des violences physiques contre des personnes identifiées par leur engagement écologiste ou leurs convictions politiques. Il s'agit de propos inacceptables dans une société démocratique, d'autant plus lorsqu'ils émanent d'un responsable syndical de premier plan.

Au regard de la gravité de ces faits, je vous demande respectueusement d'apprécier l'opportunité d'ouvrir une enquête susceptible d'établir les responsabilités pénales de leur auteur.

Je vous prie d'agréer, Madame la Procureure de la République, l'expression de ma haute considération.

Catherine CANDELIER
Présidente de la FEVE

¹ <https://france3-regions.franceinfo.fr/bretagne/ille-et-vilaine/rennes/coordination-rurale-les-ecolos-nous-devons-leur-faire-la-peau-bertrand-venteau-elu-president-face-a-veronique-le-floc-h-3250807.html>

Annexe 2 : Lettre ouverte à François Sauvadet, président de l'ADF



La FEVE
11 rue des petits hôtels
75010 Paris

M. François Sauvadet
Président de l'association des Départements de France

Le 12 novembre 2025

Lettre ouverte des élu-es écologistes dans les départements à François Sauvadet, Président de l'Association des Départements de France

Monsieur le Président,

Les Conseillères départementales et Conseillers départementaux écologistes s'impliquent au quotidien auprès des habitant-es dans leurs territoires, à l'échelle de leur canton comme de leur département, et dans les thématiques relevant des compétences départementales, qu'ils et elles siègent dans les majorités ou les oppositions.

Nous serons présent-es à Albi comme nous l'étions l'an dernier à Angers, dans ce moment de crise institutionnelle majeure que traverse notre pays et tous nos départements.

L'an dernier, il était question d'éviter la faillite budgétaire, au prix d'efforts douloureux dans les politiques sociales et de proximité essentielles pour les habitants les plus en difficulté. La situation n'est guère plus favorable en vue des budgets 2026 : si les annonces gouvernementales, à ce stade, semblent moins brutales, elles n'apportent pour autant aucune perspective d'amélioration. Dès lors la situation ne peut que s'aggraver.

Nous souhaitons donc en vue des Assises des Départements de France d'Albi vous faire part de nos plus vives inquiétudes.

Inquiétudes pour le monde associatif et les partenaires des départements

Dans de nombreuses compétences, comme l'action sociale, le handicap, le soutien aux personnes âgées en perte d'autonomie et le soutien aux aidants, la protection de l'enfance, la prévention spécialisée, l'insertion et les solidarités, aucune politique publique départementale ne pourrait être menée sans les associations. Dans le cadre de conventions et selon des modalités diverses, ces partenaires essentiels prennent en charge aujourd'hui la mise en œuvre de pans entiers du service public dans les territoires. Et pourtant, comme nous les maltraitons ! Les subventions sont revues à la baisse, alors que les objectifs et missions restent toujours plus exigeants. Le versement de ces subventions est parfois retardé au maximum, créant de fortes tensions dans la trésorerie de nos partenaires. Cette fragilisation autrefois exceptionnelle devient de plus en plus courante.

Si bien que le 11 octobre dernier, le monde associatif appelait à la mobilisation et criait dans la rue dans 350 villes de France ce même mot d'ordre : « ça ne tient plus ! ». Nous, élu-es écologistes, étions à leurs côtés dans les manifestations.

Nous relayons les inquiétudes et revendications de ce mouvement.

Nous sommes convaincus que le secteur privé lucratif n'est pas en mesure de prendre en charge de manière socialement juste les missions de service public. Dans nos départements, non seulement les associations sont des partenaires essentiels des politiques publiques, mais de nombreux emplois dépendent de leur bonne santé financière. Pour les bénéficiaires de nos politiques sociales et pour la préservation de ces emplois, nous devons les assurer de tout notre soutien.

Inquiétudes pour les Espaces naturels sensibles (ENS) et l'ingénierie territoriale (CAUE)

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'Environnement) de la Manche a été contraint d'annoncer en octobre sa liquidation judiciaire et le licenciement collectif de quatorze salariés qui oeuvraient aux côtés des maires pour mener des études et donner forme à des projets d'aménagement dans les communes. Cet événement brutal a mis sur le devant de la scène médiatique un problème que nous dénoncions déjà depuis des mois dans de nombreux départements. La réforme de la collecte de la Taxe d'Aménagement, qui permet depuis la loi sur l'Architecture de 1977 de financer les CAUE et d'exercer la compétence départementale sur les Espaces naturels sensibles, fait peser de lourdes menaces sur ces politiques.

Des parlementaires ont déjà posé à ce sujet des questions écrites ou orales au gouvernement ces dernières semaines. Les Écologistes vous interpellent, Monsieur le Président, afin d'obtenir enfin une réponse. Nous comptons sur vous pour relayer cette demande auprès du Premier Ministre ou des ministres concernés qui seront présent-es à Albi.

Mais au-delà du problème « technique » identifié actuellement, nous souhaitons reposer la question de fond du financement des politiques publiques de préservation de la nature, de la biodiversité, de la qualité de l'eau et de l'environnement par l'affectation de ressources d'une taxe sur de l'aménagement qui produit le plus souvent de l'artificialisation des sols. C'est tout le paradoxe du système, alors qu'à l'heure du principe de « Zéro artificialisation Nette » nous devrions aussi pouvoir disposer d'une fiscalité favorisant la non-artificialisation.

Inquiétudes sur la protection de l'enfance

Le rapport de la commission d'enquête sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance qui est sorti le 1er avril 2025 a permis de remettre en lumière une situation catastrophique au détriment d'enfants et familles déjà les plus fragiles.

À la suite de ce rapport, l'ADF a demandé la mise en place d'un comité de suivi. Notre inquiétude porte sur le risque que ce sujet retombe petit à petit dans l'oubli, c'est pourquoi vous pourrez toujours compter sur les élu-es écologistes pour maintenir une vigilance permanente sur l'enfance en danger.

Cette vigilance s'applique plus particulièrement face à un phénomène qui explose dans notre société : le proxénétisme et la prostitution de mineur-es (85% de filles) a été multiplié par quatre entre 2016 et 2020. Les plus vulnérables sont les plus visé-es par les proxénètes, qui ont fait des mineur-es de l'ASE une cible prioritaire.

Inquiétudes pour les bénéficiaires du RSA

Nous avons dénoncé les risques d'atteinte aux droits des bénéficiaires qui émanaient de la dernière réforme du RSA : l'accroissement du non-recours, le risque de travail gratuit, un objectif de retour à l'emploi à tout prix, l'automatisation des parcours d'insertion (l'algorithme plutôt que la relation humaine).

Non seulement ces risques ont été confirmés par les évaluations menées par les principales associations intervenant aux côtés des personnes en plus grande précarité (ATD Quart Monde, le Secours Catholique, etc.), mais d'autres effets pervers sont aujourd'hui démontrés, tels que :

- l'accroissement des disparités entre départements qui crée des inégalités entre bénéficiaires d'un département à l'autre, ce qui est contraire au droit.
- l'augmentation de la pauvreté pour cause de zèle dans l'application de sanctions excessives et inadaptées : comme les associations, les Écologistes pensent que « sanctionner au lieu d'accompagner c'est punir les pauvres au lieu de combattre la pauvreté ».



Fédération des élu/es Verts et Ecologistes

Les Conseillères départementales et Conseillers départementaux écologistes seront présent-es à Albi du 12 au 14 novembre 2025 aux Assises des Départements de France, et se tiennent à votre disposition pour échanger avec vous sur tous ces sujets.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.

Annexe 3 : Réponse de François Sauvadet



DÉPARTEMENTS
DE FRANCE

*Le Président
Ancien Ministre
Président du Département
de la Côte-d'Or*

La FEVE
11 rue des Petits Hôtels
75010 PARIS

Paris, le 19 novembre 2025

Réf. FS/BL

Mesdames les Conseillères départementales,
Messieurs les Conseillers départementaux,

Dans le cadre Assises nationales des Départements de France, vous m'avez adressé une lettre ouverte dont j'ai pris connaissance.

Ces Assises annuelles ont une nouvelle fois permis de rassembler les élus départementaux de l'Hexagone et d'Outre-mer, et de trouver des voies de convergence entre eux, quelles que soient leurs sensibilités politiques. En témoigne le vote des deux résolutions lors de la dernière journée de ce rassemblement, que j'ai voulu ouvert au plus grand nombre.

Les sujets d'inquiétude que vous mettez en avant sont largement partagés et mes collègues et moi-même avons pu en faire part dans nos différentes interventions.

Pour nos partenaires que sont les associations et le bloc communal, l'asphyxie des budgets départementaux aura des conséquences concrètes sur lesquelles nous n'avons cessé d'alerter.

Concernant le sujet crucial de la protection de l'enfance, il n'est pas concevable que les constats et recommandations du rapport de la commission d'enquête tombent dans l'oubli. C'est le sens de la résolution votée lors des Assises et du travail de suivi mené au sein du groupe de travail Enfance de DF.

S'agissant de la taxe d'aménagement, la façon dont l'État traite ce dossier est alarmante. Les conséquences pour les CAUE sont déjà visibles et je crains pour les politiques environnementales des Départements auxquelles nous sommes tous attachés, notamment en matière de ressource en eau.

.../...



DÉPARTEMENTS
DE FRANCE

C'est pourquoi DF a proposé plusieurs amendements d'urgence dans le cadre du projet de loi de finances. Nous avons alerté il y a plusieurs mois les parlementaires et les ministres successifs et étudions actuellement d'autres voies d'action.

Enfin, l'accompagnement des bénéficiaires du RSA fait l'objet de points de vue politiques différents. Je suis cependant convaincu que la réforme proposée laisse suffisamment de latitude à chaque Département. Les « disparités » – que les détracteurs de la Décentralisation aiment à dénoncer – doivent plutôt être regardées à l'aune des choix politiques de chaque collectivité départementale ; choix qui sont arbitrés par les électeurs.

Plus généralement et compte tenu de l'impasse dans laquelle certains veulent mettre les Départements, nous comptons sur le soutien des formations politiques nationales et parlementaires pour apporter des réponses d'urgence et structurelles, que Départements de France s'efforcera toujours de proposer de façon consensuelle.

Je vous prie d'agréer, Mesdames les Conseillères départementales, Messieurs les Conseillers départementaux, l'expression de mes meilleures salutations.

Cordialement, François Sauvadet

François SAUVADET

Annexe 4 : participation de la FEVE à la plateforme participative de la Cour des comptes



Plateforme citoyenne

DE LA COUR ET DES CHAMBRES

RÉGIONALES ET TERRITORIALES DES COMPTES

(<https://participationcitoyenne.ccomptes.fr/>)

Rechercher



[S'inscrire \(/users/sign_up\)](/users/sign_up)

[Se connecter \(/users/sign_in\)](/users/sign_in)

[ACCUEIL \(/\)](#)

[CONTRIBUTIONS 2026 \(/PROCESSES/CONSULTATION-2026/F/81/\)](/PROCESSES/CONSULTATION-2026/F/81/)

[ACTUALITÉS \(/PROCESSES/CON](/PROCESSES/CON)

[◀ Retour à la liste \(/processes/consultation-2025/f/79/proposals\)](/processes/consultation-2025/f/79/proposals)

La Cour des comptes peut-elle contrôler la collecte par les services de l'État et l'usage par les départements de la taxe d'aménagement ?



La FEVE (/profiles/la_feve)

29/09/2025 21:09



Corps de la contribution

La Cour des comptes peut-elle examiner les conditions dans lesquelles l'État assure la collecte et le reversement de la taxe d'aménagement depuis son transfert aux services fiscaux et analyser la manière dont les départements utilisent cette taxe ? Depuis le transfert de la gestion de la taxe d'aménagement aux Directions départementales des finances publiques, élus locaux et professionnels constatent une rupture profonde dans son recouvrement. Ce transfert, mal préparé, cumule plusieurs dysfonctionnements : réduction des effectifs dans les services fiscaux, outils numériques défectueux, calendrier d'exigibilité mal calibré et absence de transmission d'informations claires aux porteurs de projets comme aux collectivités bénéficiaires. Les conséquences sont d'ampleur nationale. En 2024, 91 % des départements ont subi une diminution des reversements, représentant une perte évaluée à environ 230 millions d'euros. Au niveau départemental, la collecte a chuté de 45 % en un an, et les prévisions pour 2025 annoncent une nouvelle baisse de 53 % par rapport à 2024, soit -74 % par rapport à 2023. À ce jour, ni le montant exact des sommes concernées ni le calendrier de recouvrement ne sont précisés par l'État, et aucune mesure transitoire de soutien n'est annoncée. Cette situation fragilise directement des politiques publiques structurantes : aménagement durable

du territoire, protection de la biodiversité, accompagnement des communes et des habitants. Les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), financés à plus de 90 % par la taxe d'aménagement, se trouvent dans une situation critique, certains menaçant leur survie à court terme. Faute de ressources pérennes, les départements doivent mobiliser des subventions exceptionnelles, au détriment de leurs propres budgets déjà contraints. Les constats du rapport parlementaire conduit par Christine Pires-Beaune et David Amiel confirment cette désorganisation profonde et ses effets sur les finances locales. Ce rapport préconise plusieurs mesures de sauvegarde : renforcer les moyens humains et techniques des services fiscaux, instaurer une compensation budgétaire provisoire de l'État, publier régulièrement un état détaillé des montants recouvrés et reversés, mettre en place une gouvernance partagée entre l'État et les collectivités, et enfin évaluer les conséquences concrètes pour les bénéficiaires finaux tels que les CAUE et les départements. En l'absence de mesures correctives mises en œuvre à ce jour, élus et acteurs de terrain expriment une inquiétude croissante. La Cour des comptes apparaît comme l'institution légitime pour objectiver les montants réellement collectés, vérifier les versements effectués, analyser la soutenabilité de la réforme et éclairer l'État comme les collectivités sur les garanties nécessaires à la préservation de cette ressource fiscale vitale pour les territoires.

62

SOUTENIR

1

28

Suivre

Partager

Intégrer